

**N°DELB-20250041**

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23    Votants : 31    Absents : 8

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

**Secrétaire de séance** : Madame CRESSON

---

**41 – Complexe aquatique – Elargissement des horaires d'ouverture au public**

Les horaires d'ouverture constituent un critère déterminant pour l'attractivité d'un complexe aquatique auprès des usagers. Il apparaît que l'offre actuelle des Bains de l'Austreberthe peut être optimisée afin de mieux répondre aux attentes des familles, sportifs et usagers divers, tout en valorisant l'équipement dans son ensemble.

L'analyse des pratiques et des besoins des usagers a permis d'identifier des créneaux horaires adaptés, permettant d'élargir l'ouverture au public sans générer de surcoûts. Ces ajustements visent à renforcer l'attractivité des Bains de l'Austreberthe en proposant des horaires mieux adaptés aux rythmes et aux besoins des usagers, tout en optimisant la qualité de service et l'usage de l'équipement.

Vu l'avis favorable de la commission Sport et culture

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de valider la mise en place des créneaux d'ouverture suivants :

- **Mardi, en période scolaire** : ouverture de 12h à 14h (uniquement pour le bassin sportif).
- **Mercredi, en période scolaire** : ouverture avancée à 15h au lieu de 16h.
- **Jeudi, en période scolaire** : ouverture de 17h à 20h (uniquement pour le bassin sportif).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*